

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2009

L'an deux mil neuf et le douze Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VASSAL, Maire.

Présents : Fabienne AMADIS, Jacques BENAIOUN, Henri BROUSSE, André ESCORBIAC, Didier GARRIGUES, Louis JAYLES, Pascal LUGAN, Philippe MANNEVILLE, Isabelle MARENGO, Monique MONTSERRATE, Jean-François ROUCH, Ghislaine TEULIER, Jean-Paul VASSAL

Absents excusés : Danielle COUREAU-FLOUS, Jacques PINELLI,

Mme MONTSERRATE Monique a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté à l'unanimité

➤ Vote des Comptes Administratifs 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis JAYLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Jean-Paul VASSAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2008						
Résultats reportés	0	315 873.51		0		315 873.51
Opérations de l'exercice	912 746.87	874 066.03	705 728.93	794 637.99	1 618 475.80	1 668 704.02
TOTAUX	912 746.87	1 189 939.54	705 728.93	794 637.99	1 618 475.80	1 984 577.53
Résultats de clôture		277 192.67		88 909.06		366 101.73
Restes à réaliser	13837.2	0			13837.2	0
TOTAUX CUMULES	926 584.07	1 189 939.54	705 728.93	794 637.99	1 632 313.00	1 984 577.53
RESULTATS DEFINITIFS		263 355.47		88 909.06		352 264.53
A AFFECTER	88 909.06					
COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2008						
Résultats reportés		9695.26				9695.26
Opérations de l'exercice	64 203.62	131 110.90	131 181.78	158 934.14	195 385.40	290 045.04
TOTAUX	64 203.62	140 806.16	131 181.78	158 934.14	195 385.40	299 740.30
Résultats de clôture		76 602.54		27 752.36		104 354.90
Restes à réaliser	0	0			0	0
TOTAUX CUMULES	64 203.62	140 806.16	131 181.78	158 934.14	195 385.40	299 740.30
RESULTATS DEFINITIFS		76 602.54		27 752.36		104 354.90
A AFFECTER	27 752.36					
Résultat Investissement clôture repris en 2009 sur le budget pour régularisation ICNE				76009.26		

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2008

Résultats reportés		72 971.53		0	4852.45	0	77 823.98
Opérations de l'exercice		42 090.66	25 326.79	43 076.96	40 168.04	85 167.62	65 494.83
TOTAUX		42 090.66	98 298.32	43 076.96	45 020.49	85 167.62	143 318.81
Résultats de clôture			56 207.66		1 943.53		58 151.19
Restes à réaliser		0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES		42 090.66	98 298.32	43 076.96	45 020.49	85 167.62	143 318.81
RESULTATS DEFINITIFS			56 207.66		1 943.53		58 151.19
A AFFECTER	1 943.53						
Résultat Investissement clôture repris en 2009 sur le budget pour régularisation ICNE							
						55914.96	

COMPTE ADMINISTRATIF AIDE SOCIALE 2008

Résultats reportés					170.35	0	170.35
Opérations de l'exercice				635	543.7	635	543.7
TOTAUX				635	714.05	635	714.05
Résultats de clôture					79.05		79.05
Restes à réaliser							
TOTAUX CUMULES				635	714.05	635	714.05
RESULTATS DEFINITIFS					79.05		79.05
A AFFECTER	79.05						

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE FUNERAIRE 2008

Résultats reportés			0		3 162.73	0	3 162.73
Opérations de l'exercice		0	0	0	658.00	0	658.00
TOTAUX		0	0	0	3 820.73	0	3 820.73
Résultats de clôture			0		3 820.73		3 820.73
Restes à réaliser							
TOTAUX CUMULES		0	0	0	3 820.73	0	3 820.73
RESULTATS DEFINITIFS			0		3 820.73		3 820.73
A AFFECTER	3 820.73						

COMPTE ADMINISTRATIF ZAD 2008

Résultats reportés			7500				
Opérations de l'exercice		78 487.60	78 487.60	78 487.60	78 487.60	156 975.20	164 475.20
TOTAUX		78 487.60	85 987.60	78 487.60	78 487.60	156 975.20	164 475.20
Résultats de clôture		0	7 500.00	0	0.00	0	7 500.00

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF GOURDIS 2008

Résultats reportés		0				0	0
Opérations de l'exercice		78 267.23	78 267.23	78 267.23	78 267.23	156 534.46	156 534.46
TOTAUX		78 267.23	78 267.23	78 267.23	78 267.23	156 534.46	156 534.46
Résultats de clôture			0.00		0.00		0.00

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les

indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

A l'exception d'une divergence dans le résultat de reprise investissement 2007 et donc du résultat de clôture investissement 2008 entre le compte de gestion et le compte administratif pour les budgets Eaux et Assainissement différence correspondant à la régularisation des ICNE suite à la réforme changeant de régime budgétaire non pris en compte sur le compte administratif. Cet écart sera rectifié sur le budget primitif 2009 par modification du résultat investissement repris pour 2009.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

➤ **VOTE COMPTES DE GESTION 2008**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - Commune | - C.C.A.S |
| - Service des Eaux | - ZAD de VILLAUDRIC |
| - Service Assainissement | - Lotissement GOURDIS |
| - Service Funéraire | |

de l'exercice 2008 présentés par Madame FEVRIER, Comptable du Trésor.

Il demande de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2008 présentés par Madame FEVRIER, Comptable du Trésor.

➤ **Désignation d'un « correspondant sécurité routière »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 02/02/2009 adressé par Monsieur le Préfet demandant la désignation d'un élu « correspondant sécurité routière ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur LUGAN Pascal, conseiller municipal, comme correspondant sécurité routière

➤ **Annule et remplace la délibération du 16/9/08 ayant le même objet Programme Assainissement 2008 - demande d'attribution de subvention**

Le Maire informe le Conseil que la Commune a été retenue par le Conseil Général pour le programme Assainissement 2008 (1ère Tranche) pour un montant de 8 000 € H.T de travaux. Cette inscription permet d'assurer les travaux suivants :

- Antenne réseau assainissement sous le CD n° 29 (Intersection RD29/RD63).
- Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

. Subvention (30%) sur montant des travaux (8 000.00 €)	2 400.00 €
. Part de la collectivité y compris honoraires et dépenses accessoires (emprunt ou autofinancement)	12 922.00 €
	<hr/>
TOTAL H.T.	15 322.00 €
T.V.A. 19.60 %	3 003.11 €
	<hr/>
TOTAL	18 325.11 €

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 18 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- APPROUVE le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- SOLLICITE du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de **2 400 €** avec subvention complémentaire en annuités ;
- S'ENGAGE
 - à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées,
 - à présenter courant de l'année 2008 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription,
 - à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue avant le 31 décembre 2011.

➤ **Demande subvention Travaux salle réunion**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de rénovation de la salle de réunion et de la cage d'escalier de la Maison des associations sont indispensables.
Le revêtement mural se désagrège et empêche une utilisation normale de cette salle.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité :

- ⇒ Reconnaît l'intérêt de ces travaux
- ⇒ Dit qu'après consultation il retient le devis de :
MOSSO Marc
Les Bétirats
31620 BOULOC

Pour un montant de 6 638.4 € HT

- ⇒ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2009
- ⇒ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible

➤ **Mise en concurrence pour l'assurance des risques statutaires organisée par le CDG31**

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des collectivités et établissements publics à un contrat-groupe négocié par lui, géré en capitalisation, comprenant la couverture du statut et des conditions attractives (taux et franchises).

L'actuel contrat d'assurance du CDG31 arrivant à son terme le 31 Décembre 2009, le CDG31, en application de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008, va engager une consultation pour la passation d'un nouveau contrat avec prise d'effet au 1er Janvier 2010.

Il propose donc aux collectivités et établissements publics de les associer dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence, par la prise en compte de leurs besoins en la matière. La participation à la consultation n'engage pas la collectivité ou l'établissement public demandeur à adhérer au contrat. Au terme de la consultation, en fonction des taux et des garanties obtenues, il y aura lieu de confirmer ou pas l'adhésion. Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la collectivité ou l'établissement public est dispensé de réaliser une mise en concurrence pour ce service et peut bénéficier de la mutualisation des résultats et de l'expérience acquise par le CDG31 depuis 1992, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

de demander au CDG d'organiser pour le compte de la collectivité (de l'établissement ou du syndicat) la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires concernant le personnel sous les conditions et garanties suivantes :

- Durée du contrat : 3 ans en capitalisation
- Garanties :

Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL)

Congé de maladie ordinaire
Congé de longue maladie et Congé de longue durée
Mi-temps thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
Congé de maternité ou d'adoption
Versement du capital décès

Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC)

Congé de maladie ordinaire
Congé de grave maladie
Congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
Congé de maternité ou d'adoption

➤ **Projet Piscine**

Le Maire rappelle au Conseil les différentes présentations relatives au projet de piscine inter cantonale et informe l'assemblée qu'il y a lieu de donner un avis concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Emet un avis défavorable, tout en reconnaissant l'intérêt d'un tel équipement, considérant que la charge financière pour Commune serait trop importante au regard de ses finances propres

➤ **Orientation budgétaire 2009**

Discussion sur : - l'attribution des subventions aux associations

- projet d'investissement à retenir pour 2009

➤ **Questions diverses**

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 01.